

Profil des déplacements interurbains de véhicules lourds  
empruntant la route 185 à Dégelis, à la frontière du Nouveau-Brunswick :  
*véhicules transportant des matières dangereuses*

Enquête sur le camionnage de 1999, **Ministère des Transports du Québec**, Décembre 2003

Cette note a été préparée par :

Luc Deneault ([ldeneault@mtq.gouv.qc.ca](mailto:ldeneault@mtq.gouv.qc.ca))

France-Serge Julien ([fsjulien@mtq.gouv.qc.ca](mailto:fsjulien@mtq.gouv.qc.ca))

**Service de la modélisation des systèmes de transport**

**Direction du partenariat, de la modélisation et de la géomatique**

## 1. CONTEXTE

---

Suite à la publication d'un document sur les véhicules lourds ayant emprunté la route 185 à Dégelis, lors d'une semaine d'automne 1999, ce document répond à une requête additionnelle de la Direction du Bas-Saint Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine à l'égard du transport de matières dangereuses par camion dans l'axe de la route 185 à Dégelis.

Les résultats obtenus proviennent de l'affectation sur le réseau routier nord-américain des déplacements interurbains de camions lourds dérivés de l'Enquête sur le camionnage de 1999. Une analyse spécifique a été effectuée à partir du modèle d'affectation des déplacements de l'enquête développé dans l'environnement du logiciel TransCAD. Il s'agit d'une analyse sélective des déplacements de transport de matières dangereuses qui empruntent la route à la hauteur de Dégelis.

Cette note est produite à titre de complément au document « Profil des déplacements interurbains de véhicules lourds empruntant la route 185 à Dégelis, à la frontière du Nouveau-Brunswick » produit en Novembre 2003.

## **2. NOTION DE MATIÈRES DANGEREUSES DANS L'ENQUÊTE**

---

La notion de transport de matières dangereuses par camion peut être définie ou interprétée de plus d'une façon. Lors de la tenue de l'enquête, il a fallu trancher à cet égard.

Ainsi, la présence ou l'absence d'une plaque-étiquette de danger ne devait pas influencer l'enquêteur pour déterminer si la cargaison était composée en partie ou en totalité de marchandises dangereuses. En effet, il n'est pas nécessaire d'afficher une plaque-étiquette sur le camion lorsqu'il y a de faibles quantités de marchandises dangereuses à bord, il suffit alors au camionneur d'avoir à bord les documents appropriés. À l'opposé, la présence d'une plaque-étiquette de danger sur un camion ne signifie pas nécessairement qu'il y a une cargaison de ce type à bord. Ce pourrait être le cas d'un camion citerne vide, dont la plaque-étiquette indique la présence des vapeurs d'une substance nocive. Ces déplacements ont été saisis comme n'ayant pas de marchandises dangereuses à bord.

Toutefois, il demeure difficile d'assurer que le travail de collecte de données ait toujours été réalisé conformément à ces règles. En effet, il faut convenir que le transport de matières dangereuses par camion ne constituait pas l'objet de cette enquête sur le camionnage et cet aspect n'a pas fait l'objet d'une attention prioritaire lors de la collecte, de la codification ou de la validation des déplacements enquêtés.

De plus, il subsiste des imprécisions, des clarifications à établir sur la définition d'une matière dangereuse. Ainsi, par exemple, un déplacement d'un camion vide au retour d'un déplacement de transport de marchandise dangereuse peut-il être considéré comme avec une charge de matières dangereuses, en vertu des résidus ou émanations de la matière transportée lorsque chargée. Aussi, un déplacement de livraison de produits alimentaires et autres à une épicerie peut contenir un faible pourcentage de produits de nettoyage domestiques qui peuvent être considérés comme dangereux.

La saisonnalité est également un facteur important à cet égard. Les biens transportés varient au fil des saisons et les déplacements de matières dangereuses à l'automne ne caractérisent pas forcément les déplacements de cette nature au cours d'une même année.

## **3. RÉSULTATS D'AFFECTATION**

---

On relève que près de 475 déplacements interurbains transportant des matières dangereuses et qui empruntent le corridor de la route 185 à la hauteur de Dégelis. Sur le réseau routier, ces déplacements se traduisent par un flux de quelque 425 camions en direction Sud (sortie du Québec) et un flux de près de 75 camions en direction Nord (entrée au Québec). Il importe de préciser que l'échantillonnage qui correspond à ces résultats est limité : il concerne, en effet, respectivement 64 questionnaires en direction Sud et 9 questionnaires en direction Nord. Un autre questionnaire décrit un déplacement enquêté qui emprunte ce tronçon dans les deux directions.

La répartition des déplacements de transport de matières dangereuses sur la route 185 à Dégelis selon les catégories de marchandises révèle que 54% de ces déplacements transportent des produits chimiques et pétrochimiques, 20% du courrier, colis et LTL et 17% des marchandises inconnues (selon la classification de l'enquête). Quant aux véhicule-kilomètres parcourus, cette répartition est la suivante : produits chimiques et pétrochimiques (41%), courrier, colis et LTL (27%) et inconnue (23%).

La répartition des déplacements à l'étude en regard de la configuration de camion est la suivante : porteurs (7%), semi-remorques (57%) et trains routiers (36%). En ce qui concerne les véhicule-kilomètres parcourus, la répartition est la suivante : porteurs (1%), semi-remorques (68%) et trains routiers (31%).

La répartition territoriale des principales origines des camions qui quittent le Québec sur la 185 à la hauteur de Dégelis est la suivante : Montréal (27%) Chaudière – Appalaches (25%), Montérégie (13%) Ontario (20%), Maritimes (8%)

On sait que la distance moyenne parcourue par tous les camions interceptés à Dégelis sur la route 185 est très élevée, soit 1 125 kilomètres, en raison d'un nombre élevé de déplacements en transit au Québec entre l'Ontario, l'Ouest et les provinces maritimes. Dans le cas des seuls déplacements transportant des matières dangereuses, cette distance moyenne est de 925 kilomètres.

Le tonnage moyen des déplacements interceptés – et factorisés – est de 39,6 tonnes, pour une moyenne de chargement de 23,1 tonnes par déplacement.

**Figure 1**  
**Flux de camions de transport de matières dangereuses empruntant la route 185 à Dégelis**  
Semaine d'automne 1999

